

NOUVELLE FORMULE

PAYS DE LA LOIRE PARCOURS ENTREPRENEUR

**DEMANDEURS D'EMPLOI,
FUTURS ENTREPRENEURS,**

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE





Christelle Morançais
Présidente de la Région
des Pays de la Loire

« Osez entreprendre !

Vous avez l'âme d'un entrepreneur et vous rêvez de créer votre propre entreprise ? Nous pouvons vous aider à faire de ce rêve une réalité !

Avec Pays de la Loire Parcours Entrepreneur, la Région vous propose un parcours d'accompagnement personnalisé vous permettant d'acquérir les compétences dont vous avez besoin pour construire le projet entrepreneurial qui vous correspond et le mettre en œuvre.

Pour vous soutenir dans votre démarche, nous mettons à votre disposition une palette d'outils, de services et d'aides financières simples et accessibles. Notre ambition est de vous donner toutes les clés en main pour vous garantir les meilleures chances de réussite. »

Chiffres clés



Près de
3 300 bénéficiaires*



Plus de
**1 000 créations
d'entreprises***



1 référent par
porteur de projet
pour un suivi
individualisé
pouvant aller
jusqu'à 4 ans

*Chiffres entre 2017 et 2020

Pour bénéficier de Pays de la Loire Parcours Entrepreneur, vous devez :

- ▶ Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi,
- ▶ Avoir un projet précis et envisager l'immatriculation de votre entreprise dans les 12 mois,
- ▶ Maîtriser votre cœur de métier et sa réglementation,
- ▶ Être volontaire et disponible.

UN PARCOURS COMPLET POUR FACILITER LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET

Vous êtes demandeur d'emploi et vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise, la Région des Pays de la Loire vous propose un parcours riche et complet : **Pays de la Loire Parcours Entrepreneur**. De la formalisation de votre projet à l'accompagnement lors des premières années de vie de votre entreprise, en passant par la recherche de financement et une formation à l'entrepreneuriat, vous aurez les clés pour mener à bien votre projet et le pérenniser.



Pays de la Loire Parcours Entrepreneur 2021-2024

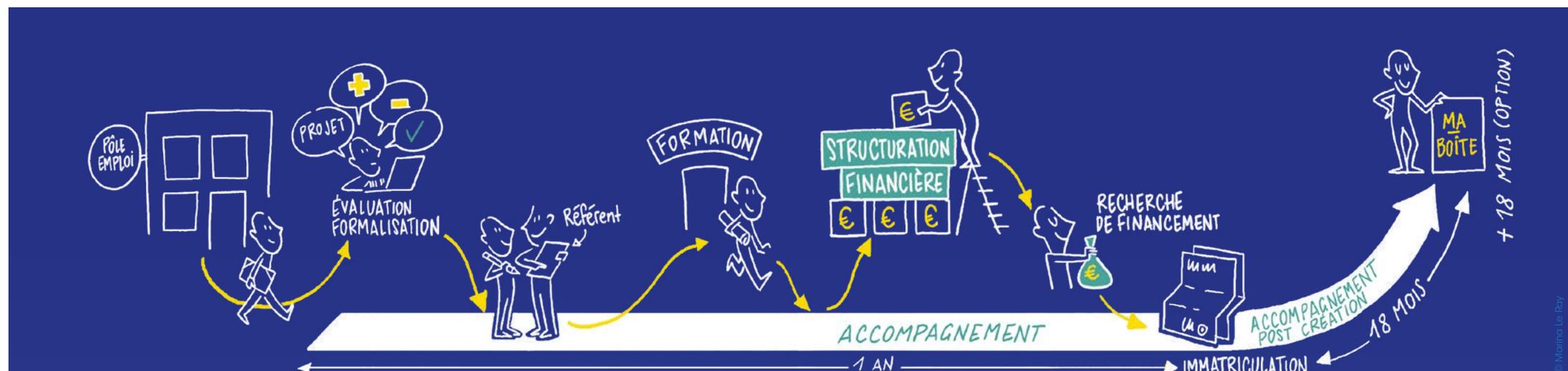
s'inscrit dans la lignée du dispositif Pays de la Loire Parcours Entrepreneur 2017-2020. Le dispositif s'est enrichi pour répondre encore plus aux réalités du terrain grâce à la mise en place d'un référent de parcours et une coordination des prestations plus souple. L'objectif : aider à la création et la pérennisation des entreprises créées.

Les avantages de la nouvelle formule

- ▶ Un parcours simplifié grâce à :
 - **La mise en place d'un référent de parcours**, de la sortie de la prestation d'évaluation et formalisation jusqu'aux 18 mois de l'entreprise. Il est également possible de bénéficier d'un accompagnement sur 18 mois supplémentaires.
 - **La possibilité de réaliser les prestations de formation et de validation de la structuration financière en même temps**, ainsi que celle de revenir sur une de ces prestations si besoin (exemple : revenir à la prestation formation non prévue initialement).
- ▶ Un temps avec un conseiller pour valider la structuration financière.

PLUSIEURS ÉTAPES PERSONNALISÉES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET

La Région pilote et finance le dispositif. La réalisation des prestations est assurée, pour le compte de la Région, par des opérateurs locaux qui mettent à votre disposition un référent unique.



Évaluation et formalisation du projet

Lors de cette première phase, l'opérateur évalue la faisabilité du projet, vous accompagne dans sa formalisation et vous propose ensuite un parcours individualisé. Les prestations obligatoires sont :

- ▶ l'accompagnement par un référent de parcours,
- ▶ la validation de la structuration financière,
- ▶ l'accompagnement pendant les 18 premiers mois de l'entreprise.

Les opérateurs qui vous accompagnent : BGE, CMA, CCI

Accompagnement par un référent de parcours

A l'issue de la prestation évaluation, le porteur de projet est pris en charge par son référent de parcours. Celui-ci l'accompagne de la phase ante création jusqu'aux 18 ou 36 premiers mois de son entreprise. Le référent est le garant du bon déroulement du parcours.

L'opérateur qui vous accompagne : CERFRANCE

Formation

Le bénéficiaire peut bénéficier d'une formation à l'entrepreneuriat composée de plusieurs modules :

- ▶ Je conçois mon projet dans son environnement
- ▶ Je consolide mon projet
- ▶ Je communique et je convaincs

Les opérateurs qui vous accompagnent : BGE, CMA, CCI

Validation de la structuration financière et recherche de financement

La structuration financière de l'entreprise est obligatoirement validée par le prestataire de financement. Cette étape peut être complétée, si besoin, par un soutien à la recherche de financement (intermédiation bancaire, prêt d'honneur solidaire BPI ...)

Les opérateurs qui vous accompagnent : France Active / FONDES, Initiative, ADIE

LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

Pour vous soutenir dans votre projet entrepreneurial, la Région et ses partenaires vous proposent d'autres dispositifs.

■ **Activ'Créa**

Activ'Créa intervient en amont de Pays de la Loire Parcours Entrepreneur, pour les porteurs ayant besoin d'une étape préalable à l'élaboration de leur projet. Ce service proposé par Pôle emploi permet à des demandeurs d'emploi d'explorer la piste de la création-reprise d'entreprise comme solution de retour à l'emploi.

Pour en savoir plus :

pole-emploi.fr / rubrique Candidat > Je crée/reprends une entreprise >
Les ressources utiles > Activ'Créa

■ **Le prêt d'honneur solidaire**

BPI met en place le prêt d'honneur solidaire pour les bénéficiaires de Pays de la Loire Parcours Entrepreneur ayant besoin d'un financement. Ce prêt doit être couplé à un prêt bancaire.

Pour en savoir plus :

Bpi.fr

■ **Les prêts d'honneur pour renforcer les fonds propres des entreprises**

En complément d'un prêt bancaire et du prêt d'honneur solidaire de BPI, ce prêt à taux zéro permet d'aider les porteurs de projet en création ou en reprise n'ayant pas suffisamment d'apport financier personnel.

Pour en savoir plus :

Adie - 0 969 328 110
Initiative Pays de la Loire - 02 72 56 80 95

■ **Les fonds de garantie coup de pouce pour obtenir un prêt bancaire**

Pour faciliter l'accès au crédit bancaire et limiter le risque financier personnel, les entreprises peuvent recourir aux fonds de garantie de recours aux fonds de garantie de BPI France, SIAGI et France Active soutenus par la Région. Cette garantie bancaire permet d'apporter une caution à la banque.

Pour en savoir plus :

contactez votre organisme bancaire.

LES ORGANISMES PARTENAIRES

Vous souhaitez en savoir plus sur **Pays de la Loire Parcours Entrepreneur**, contactez en direct les organismes partenaires.

Loire-Atlantique

BGE Atlantique Vendée

02 40 52 52 12
contact@bge-atlantiquevendee.com

CMAR Loire-Atlantique

02 51 13 83 00
contact44@artisanatpaysdelaloire.fr

CCI Nantes Saint-Nazaire

02 40 44 60 00
info.clients@nantesstnazaire.cci.fr

Maine-et-Loire

BGE Anjou Maine

02 41 66 52 52
contact@bge-anjou-maine.com

CMAR Maine et Loire

02 41 22 61 00
contact49@artisanatpaysdelaloire.fr

CCI Maine et Loire

02 41 74 70 22
espace.entreprendre@maineetloire.cci.fr

Mayenne

BGE Anjou Maine

02 43 67 01 47
contact@bge-anjou-maine.com

CMAR Mayenne

02 43 49 88 88
contact53@artisanatpaysdelaloire.fr

CCI Mayenne

02 43 49 50 00
CCI53-accueil@mayenne.cci.fr

Sarthe

BGE Anjou Maine

02 43 61 23 18
contact@bge-anjou-maine.com

CMAR Sarthe

02 43 74 53 53
contact72@artisanatpaysdelaloire.fr

CCI Sarthe

02 43 21 00 10
creationreprise@lemans.cci.fr

Vendée

BGE Atlantique Vendée

02 40 52 52 12
contact@bge-atlantiquevendee.com

CMAR Vendée

02 51 44 35 00
contact85@artisanatpaysdelaloire.fr

CCI Vendée

02 51 45 32 32
espace.creation@vendee.cci.fr

www.bge-paysdelaloire.com

**Retrouvez l'ensemble des dispositifs
de la Région des Pays de la Loire**

www.paysdelaloire.fr
www.entreprisespaysdelaloire.fr



bpifrance

